

DELIBERATIONS DU 12 JANVIER 2012

1. Report de crédits d'investissement 2011 sur 2012
2. Autorisation d'engager, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2012
3. PRU de Certé - avenant n° 3 de clôture – nouvelles maquettes financières "résidentialisation des Cormorans", "locaux associatifs"
4. Emprunt à long terme – prêt-relais – pour l'investissement 2012 – autorisation au maire de contracter
5. Extension de la MAEPA Camille Claudel – coût d'opération information sur la modification des statuts
6. Marché de fourniture de conteneurs d'apport volontaire enterrés – collecte déchets ménagers à Certé
7. Rapport annuel sur l'exécution des marchés 2011
8. Plan de désherbage – groupement de commandes avec la CARENE – bureau d'études
9. Bilan 2011 acquisitions et cessions de terrains et/ou immeubles
10. Dénomination du nouvel équipement public du PRU de Certé Conseil de quartier – modification de la charte de fonctionnement
11. Agenda 21 – présentation par un représentant du "Comité 21 des Pays de Loire"
12. Création d'un poste d'agent de maîtrise territorial – restaurants scolaires

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
20
29

Du **12 JANVIER 2012**

DEL_20120112_01

L'an deux mil douze, le douze janvier
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

Restes à réaliser

**Report de crédits
d'investissement 2011
sur 2012**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE - Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Tina AUFORT – Dominique ESCOUTE – Dominique MAHE-VINCE – Marylise OLIVIER - Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER - Jacques VERRIELE – David PELON – Isabelle ROUAUD

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christophe ANDRE à Karina ANDRE - Sophie DUQUESNE à Sabine MAHE - Gilles FLORENCEAU à Raymond LE DAHERON - Lauriane PICAUD à Christian BOUALEM - Michèle ROUE à Claude AUFORT -

Absents : Roger BILLET - Monique ARNOULD – Enrique TEILLANT – Elsa TESSIER –

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. David PELON a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

La comptabilité M14 prévoit de reporter des crédits d'investissement, à la clôture de l'exercice, sur le nouvel exercice, afin de permettre des mandats d'investissement relatifs à des opérations en l'espèce de 2011, qui sont engagées (marchés de travaux ou autre en dépense, arrêté de notification de subvention en recette au autre), et seront à régler en début 2012 –ce qui évite des retards de règlements (s'il fallait attendre le vote du BP 2012).

Il est proposé des restes à réaliser pour :

- 436 500 € en dépenses
- Et 468 697 € en recettes,

Ce qui s'équilibre (léger suréquilibre –qui sera traité dans l'équilibre global de la section d'investissement « reports + dépenses/recettes nouvelles »).

NB : tableau en annexe

Le Conseil municipal est invité à prendre acte de l'état des restes à réaliser cosigné par Mme le maire et Mme la Receveuse municipale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Prend acte.

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*

⇒Transmis à M. le Sous-Préfet le
⇒Reçu par M. le Sous-Préfet le
⇒Retour en Mairie le
⇒Publié ou affiché le

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
20
25

Du **12 JANVIER 2012**

DEL_20120112_02

L'an deux mil douze, le douze janvier
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Autorisation d'engager,
mandater les dépenses
d'investissement avant le
vote du budget primitif
2012**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE - Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Tina AUFORT – Dominique ESCOUTE – Dominique MAHE-VINCE – Marylise OLIVIER - Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER - Jacques VERRIELE – David PELON – Isabelle ROUAUD

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christophe ANDRE à Karina ANDRE - Sophie DUQUESNE à Sabine MAHE - Gilles FLORENCEAU à Raymond LE DAHERON - Lauriane PICAUD à Christian BOUALEM - Michèle ROUE à Claude AUFORT -

Absents : Roger BILLET - Monique ARNOULD – Enrique TEILLANT – Elsa TESSIER –

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. David PELON a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'article L 1612-1 du CGCT dispose que dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1^{er} janvier jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

La Municipalité a fait le choix de voter le BP 2012 à la date-limite prévue par les textes (31 mars N), afin de pouvoir intégrer dans la construction du budget toutes les informations financières et fiscales (notamment les notifications par l'Etat, des bases prévisionnelles de fiscalité).

Toutefois, les pratiques à la Ville de Trignac sont de n'engager pendant cette période transitoire, que les dépenses d'investissement indispensables et urgentes : prioritairement, les Restes A Réaliser-Report de crédits, pour les opérations engagées juridiquement et devant être réalisées comptablement au cours du 1^{er} trimestre 2012 (cf. rapport précédent).

Par ailleurs, il est donc proposé le « quart des crédits inscrits en N-1 » :

	Crédit budget total 2011	Quart crédit
2031 frais d'étude	123 300	30 825
205 logiciels	12 500	3 125
2111 terrains nus	59 000	14 750
21316 équipement cimetièrè	15 000	3 750
21318 autres bâtiments publics	170 000	42 500
2135 intal gen amén des const	301 500	75 375
2138 autres constructions	15 500	3 875
21532 réseaux assainissement	23 000	5 750
21534 réseaux électrification	10 000	2 500
2182 matériel transport	149 500	37 375
2183 mat bureau mat inform	36 000	9 000
2184 mobilier	68 000	17 000
2188 autres immo corporelles	105 100	26 275
2313 constructions	2 254 600	563 650
2315 instal mat et outill tech	2 325 000	581 250
261 titres et participations	5 005	1 251.25
TOTAL	5 688 005	1 422 001.25

La somme de 1 422 001.25 € ne sera bien sûr pas engagée, mandatée au cours du 1^{er} trimestre 2012 avant le vote du budget ; tout au plus, pourraient l'être les dépenses suivantes :

- sur la ligne 2313-0035-2122 « restructuration du groupe scolaire Léo Lagrange », pour la fin de la 3^{ème} phase (installation d'un préau, aménagement de la cour), à hauteur de 100 000 €
- sur la ligne 2315-0031-822, « cœur de Certé », « résidentialisation Cormorans », pour 500 000 € au titre du remboursement de l'avance de trésorerie accordée par la SELA en fin d'exercice 2011 (cf. délibération du conseil municipal du 25 novembre 2011)
- Éventuellement, pour une nouvelle opération « rénovation de voirie rue Jean-Marie Perret-route de Penhoët », sur le tracé d'HELYCE, et devant être réalisé avant la déviation du Pont de la Matte au printemps 2012 (qui précèdera la mise en service de HELYCE à compter de septembre 2012). Du fait de contraintes que la Ville de Trignac ne maîtrise pas (cf ; HELYCE), cette opération non inscrite au BP 2011 sera engagée physiquement avant le vote du BP 2012, et comptablement après le vote du BP ;

Il est à noter :

- Qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été passé avec la société SOGREAH de Saint-Herblain (pour les chantiers rue JM Perret-route de Penhoët, et rue L Pasteur) –avec rendu compte au Bureau municipal du 19 décembre 2011
- Que cette opération peut bénéficier d'une subvention de 50 % du coût, de la CARENE, au titre du fonds de concours sur le PIC (programme d'investissement communautaire) –demande qui sera précisée en temps voulu par le montant précis de l'opération après choix de l'entreprise de travaux par la CAO.

Le Conseil municipal est invité à :

- *autoriser l'application de l'article L 1612-1 du CGCT*
- *solliciter une subvention auprès de la CARENE au titre du fonds de concours PIC pour l'opération « rénovation de voirie rue Jean-Marie Perret - route de Penhoët.*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*

⇒Transmis à M. le Sous-Préfet le
⇒Reçu par M. le Sous-Préfet le
⇒Retour en Mairie le
⇒Publié ou affiché le

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29

de présents
de votants

20

25

Du **12 JANVIER 2012**

DEL_20120112_11

L'an deux mil douze, le douze janvier
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

Conseils de quartier

**Modification de la
Charte de
fonctionnement**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE - Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Tina AUFORT – Dominique ESCOUTE – Dominique MAHE-VINCE – Marylise OLIVIER - Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER - Jacques VERRIELE – David PELON – Isabelle ROUAUD

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christophe ANDRE à Karina ANDRE - Sophie DUQUESNE à Sabine MAHE -
Gilles FLORENCEAU à Raymond LE DAHERON - Lauryane PICAUD à Christian BOUALEM - Michèle ROUE à Claude AUFORT -

Absents : Roger BILLET - Monique ARNOULD – Enrique TEILLANT – Elsa TESSIER –

Un scrutin a eu lieu, M. David PELON a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

La Municipalité, après son installation en avril 2008, a décidé de créer trois conseils de quartier (pour respectivement, le Centre, Certé, et les Villages), pour donner une autre dimension à la démocratie représentative municipale, en y introduisant, au-delà de la concertation, celle de la démocratie participative.

Mais ces instances n'ont pas fait l'objet d'une délibération du conseil municipal –dans la mesure où les conseils de quartier strictement dits, créés par la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, et codifiée dans le CGCT (article L. 2143-1), ne sont obligatoires que dans les communes de plus de 80 000 habitants, et facultatifs dans les communes de 20 000 à 80 000 habitants.

Cependant, la reconnaissance de ces instances a été indirectement actée par une délibération du conseil municipal du 11 décembre 2009 –par laquelle a été désigné un conseiller municipal délégué à la mise en œuvre de l'Agenda 21 et à la coordination des conseils de quartier à compter du 1^{er} janvier 2010.

Néanmoins, après plus de trois ans de fonctionnement de ces conseils de quartier trignacais, il apparaît opportun que le conseil municipal acte officiellement leur fonctionnement, et à cette occasion, amende la charte de fonctionnement d'origine (ci-jointe –document de travail en date du 13 juin 2008), sur quelques points concernant la représentation, à savoir :

⇒de ne plus faire la distinction, dans les faits non-opérante, entre titulaires et suppléants et d'en rester dans ce cas à 8 représentants des habitants, de donner 3 places aux associations, en revanche de relier collège économique et institutionnel en donnant 3 places possibles.

⇒Le bureau du conseil de quartier peut donc être composé de 14 personnes, plus 2 élus municipaux et l'élu coordinateur de l'interquartier, invité permanent des bureaux et conseils de quartier.

⇒Pour les élections, l'assemblée convient de modifier la clause de renouvellement tous les ans, comme suit : tous les ans lors d'une plénière, il sera fait appel à candidatures : si le nombre de personnes risquait de devenir plus important que les 8 prévus, une tolérance à 10 pourrait être possible ; au-dessus les plus anciens membres devraient céder la place soit volontairement soit par tirage au sort ; idem pour les associations ou « institutions ».

Un point de vigilance : attention à ce que les conseils représentent bien l'ensemble des citoyens en favorisant une participation prenant en compte la diversité des habitants ; les moyens de communication, d'information et d'accès aux plénières devront prendre en compte ce souci.

Pour ce qui concerne la présidence et vice-présidence, les conseils sont attachés à ce qu'il y ait toujours au moins un élu dans ce duo.

Autre point de vigilance : tous à des degrés divers sont confrontés à l'enchevêtrement des compétences (qui fait quoi, qui est responsable de quoi ?) : pour les travaux à Certé et même au Centre, pour différents endroits du territoire à Les Villages. Il faudra réfléchir aux réponses possibles permettant d'améliorer ce problème.

Tirant partie de l'expérience les conseils retiennent l'intérêt:

- de faire participer des experts, techniciens ou élus à certains de nos travaux.
- de faire participer, de consulter les habitants : le bureau ne doit pas faire seul. Il est animateur de son quartier. Il est rappelé que les bureaux peuvent créer des commissions de travail ouvertes à tous.
- du partage de bonnes pratiques entre les conseils comme par ex la distribution aux Villages du Trignac Infos et de l'info seniors trimestriel.

Enfin, il faut rappeler que les conseils de quartier n'ont pas de pouvoir de décision, mais le maire (ou l'élu délégué), assisté autant que de besoin des services municipaux, peuvent les consulter sur les décisions affectant les quartiers de la commune. Ce sont donc des relais entre les services de la mairie et la population du quartier, sans en être un représentant ni de l'un ni de l'autre.

En conclusion : les conseils s'installent dans le paysage démocratique, la municipalité apprend petit à petit à en tenir compte mais il reste des questions de réactivité et de communication à travailler. Ces points devront être améliorés si on ne veut pas que les représentants aux conseils ne s'essouffent et se découragent en doutant de l'intérêt effectif de leur participation.

Le Conseil municipal est invité à :

- *réaffirmer sa volonté de soutenir les trois conseils de quartiers, dans l'esprit de la charte d'origine, amendée par les propositions de fonctionnement ci-dessus énoncées ;*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*

- ⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le
- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
- ⇒ Retour en Mairie le
- ⇒ Publié ou affiché le

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29

20

25

Du **12 JANVIER 2012**

DEL_20120112_04

L'an deux mil douze, le douze janvier
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Autorisation de
contracter un emprunt à
long terme ou un prêt
relais ou une ligne de
crédit de trésorerie**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE - Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Tina AUFORT – Dominique ESCOUTE – Dominique MAHE-VINCE – Marylise OLIVIER - Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER - Jacques VERRIELE – David PELON – Isabelle ROUAUD

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christophe ANDRE à Karina ANDRE - Sophie DUQUESNE à Sabine MAHE -
Gilles FLORENCEAU à Raymond LE DAHERON - Lauryane PICAUD à Christian BOUALEM - Michèle ROUE à Claude AUFORT -

Absents : Roger BILLET - Monique ARNOULD – Enrique TEILLANT – Elsa TESSIER –

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. David PELON a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le BP 2011 a été voté sans un véritable prêt (un simple ajustement de 85 727 €, plus un prêt lié à l'extension de la MAEPA provenant de la CRAM –régularisation de subvention d'investissement à prêt au C/1641 pour 313 600 €).

La raison en était l'équilibre de la section d'investissement par :

⇒une importante capitalisation du résultat global de n-1 (2 055 565 €)

⇒**et des subventions d'investissement, au titre du PRU, et de la MAEPA, estimées à 2 107 000 €**

Le fait que ces dernières n'aient été encaissées effectivement en 2011, que pour un total de 1 572 000 €, crée un déséquilibre, notamment en trésorerie.

La Ville a fait appel pour la fin de l'exercice 2011(depuis fin novembre) à la nouvelle ligne de crédit de trésorerie de 600 000 € renouvelée auprès de DEXIA pour un an du 14/10/2011 au 13/10/2012 (délibération du conseil municipal du 30 septembre 2011).

Le solde de trésorerie indiqué par HELIOS est redevenu nettement positif, du fait de rentrées de recettes (FCTVA, subventions d'investissement CNDS, CNSA, FEDER, ANRU, Région).

Il est à noter que le tirage sur cette ligne en continu représente des frais financiers (au taux global de 3.469 %) relativement faibles : 2 438 € pour l'année 2011.

Début décembre, la Ville a lancé une consultation des établissements bancaires (rattachés au secteur publics, CDC, DEXIA, comme du secteur commercial), afin d'obtenir des offres de principe –à actualiser d'ici le vote du budget fin mars 2012 ; notre demande a porté sur deux types de produits, un prêt-relais autour de 1 000 000 € et un prêt à long terme également autour de 1 000 000 € -car le besoin de financement des investissements pour 2012 est estimé entre 1 ME et 2 ME (la fourchette haute permettant éventuellement d'anticiper sur le besoin de 2013).

En effet, les subventions d'investissement principalement liées au PRU de Certé seront fixées à un montant prudentiel de l'ordre de 1.6 ME pour 2012, ce qui fait qu'avec les ressources propres (FCTVA, autre), le besoin de financement pour le programme d'investissement arrêté au SATT 2012 dans des proportions restant à arbitrer, pourra atteindre 2 M€.

Par délibération du conseil municipal du 26 mars 2008, il a été défini la délégation donnée au Maire pour contracter des emprunts : « dans les limites fixées par le budget primitif, le budget supplémentaire et les budgets annexes », délégation donnée pour la réalisation, la modification des emprunts destinés au financement des investissements prévus par ces budgets et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts .../... Plus généralement, le Maire pourra décider des opérations financières utiles à la gestion des emprunts ».

Mais depuis lors, une circulaire interministérielle du 25 juillet 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics (et à la « charte de bonne conduite demandée aux établissements bancaires), rappelle le champ de la délégation de pouvoir de l'assemblée délibérante à l'exécutif en matière de recours à l'emprunt, et l'importance d'informer le conseil municipal sur la politique d'endettement.

C'est pourquoi, il est proposé par la présente délibération d'autoriser le Maire à saisir toute opportunité d'emprunt pour 2012, jugée intéressante –et ce si besoin avant le vote du BP 2012 (dans ce cas, l'emprunt sera encaissé dans la trésorerie de la Ville, et régularisé en recette au BP 2012 sur le compte 1641 ou 1644, suivant la nature du prêt.

Choix à retenir parmi les offres des établissements financiers contactés

Le tableau en annexe présente un récapitulatif de la consultation effectuée fin novembre-mi décembre, et les quelques offres fermes présentées ; sur proposition de la commission des finances, il est envisagé :

- ⇒ de contracter immédiatement un emprunt LT classique de 1 M€ ou plus, soit avec le **Crédit Mutuel**, soit avec la **Caisse d'Épargne-Crédit foncier (sous couvert du Crédit foncier)**
- ⇒ si possible de contracter une **2^{ème} ligne de crédit de trésorerie** de 400 000 € auprès du Crédit mutuel
- ⇒ et de présenter un dossier à la **Caisse des Dépôts** pour un prêt spécifique **PRUAM** (prêt renouvellement urbain aménagement), de 1 M€; et/ou un dossier à la **Caisse des Dépôts** ou à **DEXIA Crédit local** pour un **prêt spécifique « enveloppe 2012 fonds d'Etat »** de 1 M€ (les offres pour ces derniers devant parvenir à la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2012, et le prêt être contracté avant le 15 avril 2012).

Le Conseil municipal est invité à confirmer la délégation donnée au maire par délibération du 26 mars 2008 au titre de l'article L 2122-22 du CGCT, pour contracter des prêts au titre des investissements 2012, voire 2012 et 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE.

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	1

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
⇒ Retour en Mairie le
⇒ Publié ou affiché le

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29

20

25

Du **12 JANVIER 2012**

DEL_20120112_05

L'an deux mil douze, le douze janvier
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Extension de la MAEPA
C. Claudel
coût d'opération
modification des statuts
de l'association de
gestion
partenariat avec des
caisses de retraite**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE - Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Tina AUFORT – Dominique ESCOUTE – Dominique MAHE-VINCE – Marylise OLIVIER - Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER - Jacques VERRIELE – David PELON – Isabelle ROUAUD

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christophe ANDRE à Karina ANDRE - Sophie DUQUESNE à Sabine MAHE -
Gilles FLORENCEAU à Raymond LE DAHERON - Lauryane PICAUD à Christian BOUALEM - Michèle ROUE à Claude AUFORT -

Absents : Roger BILLET - Monique ARNOULD – Enrique TEILLANT – Elsa TESSIER –

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. David PELON a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

« L'association de gestion de la MAEPA Camille Claudel » a décidé en conseil d'administration de modifier ses statuts, principalement pour :

- ⇒changer de nom (nouvelle appellation : « association MAEPA Camille Claudel »)
- ⇒et élargir ses missions, outre l'hébergement des personnes âgées en Maison d'Accueil Evolutive, toute action en faveur des personnes âgées adultes handicapées vieillissantes : gestion et développement de tous établissements sanitaires et médico-sociaux, gestion de tous services d'aide au public visé, promotion et réalisation de toute action sociale en faveur de ce public.

Cela dans le cadre d'un appel à projet de l'ARS et de la Région des Pays de Loire.

Dans ce cadre, les délégués de la Ville et CCAS restent au nombre de trois :

- ⇒Mme le maire, déléguée de droit
- ⇒Un délégué pour le CCAS (vote du CA du CCAS en date du 20 décembre 2011 : Mme Christelle Oriaut)
- ⇒Un délégué pour la Ville : Mme Martine Aufort, titulaire

Des partenariats ont été passés sous couvert des grandes caisses de retraite (AGIRC, ARCCO) et en déclinaison avec des groupes privés de prévoyance santé pour personnes âgées (tels MALAKOF MEREDIC ; VAUBAN HUMANIS etc...), en vue de réserver des places d'hébergement à leurs ressortissants, moyennant une participation financière de ces groupes.

Nb : la ville est cosignataire de ces conventions en tant que propriétaire des locaux.

En contrepartie de ces partenariats, certains de ces groupes prévoient d'aider « l'association MAEPA Camille Claudel », à financer des travaux de gros entretien de la partie ancienne (réfection des sols et tapisseries) –l'association ayant considéré comme normal de ne pas faire appel à la Ville, après l'effort financier important réalisé avec l'opération « extension de la MAEPA » réalisée de 2009 à 2011.

Dans ce cadre, et pour répondre à l'appel à projet susvisé, et asseoir ses partenariats avec les groupes de retraites complémentaires qui ont conventionné, l'association « MAEPA Camille Claudel », sollicite l'état définitif du coût réel de l'extension, tel qu'il s'établit ci-après :

Les charges	€ TTC	Poids en %
Travaux bâtiment	3 303 384	84.98
Prestation intellectuelles (PI)	471 621	12.13
Dépenses annexes	57 273	1.47
Concours architectures	53 165	1.37
Retenues sur PI pour les AOR au titre de l'année de parfait achèvement des travaux	2810	0.07 (paiement en février 2012)
TOTAL	3 888 253	100

Le financement de l'opération se décompose comme suit :

Les ressources	€ TTC	Poids en %
Subvention Conseil Général	365 420	9.40
Prêt CRAM taux 0/20 ans	294 210	7.57
Subvention CNSA	574 426	14.77
FCTVA (au taux de 15.482)	601 979	15.48
Emprunt 1 PLS Dexia	1 964 330	50.52
Ville (mini exigé 21 000 €)	87 887	2.26
TOTAL	3888253	100

Le Conseil municipal est invité à prendre acte des nouveaux statuts de l'association MAEPA Camille Claudel, et à approuver le coût définitif ci-dessus arrêté, de l'opération extension de la MAEPA.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOpte.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*

⇒Transmis à M. le Sous-Préfet le
⇒Reçu par M. le Sous-Préfet le
⇒Retour en Mairie le
⇒Publié ou affiché le

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29

20

25

Du **12 JANVIER 2012**

DEL_20120112_06

L'an deux mil douze, le douze janvier
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Marché de fournitures
pour la mise en œuvre
de conteneurs d'apport
volontaires enterrés
pour la collecte des
déchets ménagers à
Certé**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE - Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Tina AUFORT – Dominique ESCOUTE – Dominique MAHE-VINCE – Marylise OLIVIER - Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER - Jacques VERRIELE – David PELON – Isabelle ROUAUD

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christophe ANDRE à Karina ANDRE - Sophie DUQUESNE à Sabine MAHE -
Gilles FLORENCEAU à Raymond LE DAHERON - Lauryane PICAUD à Christian BOUALEM - Michèle ROUE à Claude AUFORT -

Absents : Roger BILLET - Monique ARNOULD – Enrique TEILLANT – Elsa TESSIER –

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. David PELON a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

La fourniture et la pose de conteneurs enterrés sur le réaménagement du cœur de Certé et les Cormorans a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert. Le marché s'inscrit dans le cadre du Projet de Rénovation Urbain initié sur le quartier de Certé.

Un avis favorable à la passation d'un marché avec la Société Astech (Vannes 56) après appel d'offres ouvert a été proposé par la Commission d'Appel d'Offres réunie les 22 novembre et 1^{er} décembre 2011.

Le choix de l'attributaire du marché s'est fait au vu des références, moyens et du prix des prestations (évaluées par la maîtrise d'œuvre à 168 000.00 € HT).

Attributaire du Marché :

Société ASTECH	56 - VANNES	118 574 € H.T.
-----------------------	--------------------	-----------------------

L'option terrassement n'a pas été retenue.

Ces ouvrages sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage Ville ; sachant que la SELA a consulté simultanément pour le même objet au titre des ouvrages qu'elle réalisera directement sous sa maîtrise d'ouvrage (sur les secteur 1, et 2 de la ZAC) ; la CAO commune a retenu la même entreprise, la société Astech, mieux disante également pour ce marché (pour 89 908 € HT).

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le marché et d'autoriser Madame le maire à le signer.

Des crédits seront inscrits au budget 2012 à l'article 2315 programme 00031 fonction 822.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le

⇒ Retour en Mairie le

⇒ Publié ou affiché le

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29

20

25

Du **12 JANVIER 2012**

DEL_20120112_07

L'an deux mil douze, le douze janvier
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Rapport annuel sur
l'exécution des
marchés 2011**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE - Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Tina AUFORT – Dominique ESCOUTE – Dominique MAHE-VINCE – Marylise OLIVIER - Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER - Jacques VERRIELE – David PELON – Isabelle ROUAUD

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christophe ANDRE à Karina ANDRE - Sophie DUQUESNE à Sabine MAHE - Gilles FLORENCEAU à Raymond LE DAHERON - Lauriane PICAUD à Christian BOUALEM - Michèle ROUE à Claude AUFORT -

Absents : Roger BILLET - Monique ARNOULD – Enrique TEILLANT – Elsa TESSIER –

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. David PELON a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

En application de l'article 361.2 du Code des Marchés Publics, le Maire doit informer le conseil municipal de l'état des marchés passés durant l'année précédente (2011).

Etat des marchés qui ont été soldés au cours de l'année 2011

Marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la MAEPA

Marché par concours d'architecture du 06 octobre 2005
Cabinet d'architecture Laïdi et Châteigner 44 000 Nantes
Montant du marché TTC : 328 545.98 €
Montant TTC année 2005 : 0.00 €
Montant TTC année 2006 : 109 276.84 €
Montant TTC année 2007 : 38 436.43 €
Montant TTC année 2008 : 34 911.20 €
Montant TTC année 2009 : 69 792.80 €
Montant TTC année 2010 : 54 143.84 €
Montant TTC année 2011 : 32 746,82 €

Place du collège et cheminements Piétons Maîtrise d'oeuvre

Marché en appel d'offres ouvert du 29 février 2008
Entreprises multiples
Montant du marché TTC : 1 628.928.53 €
Montant TTC année 2008 : 1 017 862.81 €
Montant TTC année 2009 : 688 177.47 €
Montant TTC année 2010 : 18 035.66 €
Montant TTC année 2011 : 13 689.12 €

Marché mission d'assistance pour la mise en recouvrement des taxes enseignes

Marché procédure adaptée du 2 décembre 2008
Cabinet GPAC Grand Ouest 56 870 Baden devenu Go Pub 56 500 Locminé
Montant du marché TTC : 100 464.00 € / 2 ans
Montant TTC année 2008 : 0.00 €
Montant TTC année 2009 : 10 524.80 €
Montant TTC année 2010 : 49 992.80 €
Montant TTC année 2010 : 49 992.80 €
Montant TTC année 2011 : 60 739,99 €

Modernisation de voirie rue A. Vinçon

Marché en appel d'offres procédure adaptée du 2011
Entreprise Leborgne 44 600 Saint-Nazaire
Montant du marché TTC : 134 331.15 €
Montant TTC année 2011 : 134 331.15 €

Marché acquisition de matériels informatiques

Marché procédure adaptée du 04 juillet 2011
Société Bell Vision 44 600 St-Nazaire
Montant du marché TTC : 23 433.23 €
Montant TTC année 2011 : 23 433.23 €

b) marchés engagés au cours de l'année 2008 et se prolongeant sur 2012:**Marché Etudes ANRU stratégie de communication**

Marché procédure adaptée du 16 mai 2008
Cabinet de communication Fora / LGDB
Montant du marché TTC : 107 000 € / 4 ans
Montant TTC année 2008 : 15 985.74 €
Montant TTC année 2009 : 2 392.00 €
Montant TTC année 2010 : 15 278.90 €
Montant TTC année 2011 : 27 606,07 €

Marché de maîtrise d'œuvre**Restructuration Ecole Léo Lagrange**

Marché de maîtrise d'œuvre du 1^{er} octobre 2008
Cabinet Laïdi et Chateigner 44 000 Nantes
Montant du marché TTC : 274 625.40 €
Montant TTC année 2008 : 0.00 €
Montant TTC année 2009 : 127 912.94 €
Montant TTC année 2010 : 42 045.43 €
Montant TTC année 2011 : 94 776.08 €

Marché entretien des bâtiments communaux

Marché à bons de commande après consultation par marché procédure adaptée
Marché du 02 décembre 2008
Entreprise M. Ruel 44 480 Donges
Montant minimal pour une période de quatre ans : 60 000 €. TTC
Montant maximal pour une période de quatre ans : 240 000 €. TTC
Montant TTC année 2008 : 0.00 €
Montant TTC année 2009 : 39 215.76 €
Montant TTC année 2010 : 39 954.56 €
Montant TTC année 2011 : 49 831.90 €

Marché entretien voirie

Marché à bons de commande après consultation par marché sur appel d'offres ouvert
Marché du 15 décembre 2008
Entreprise LEBORGNE – Saint-Nazaire
Montant minimal pour une période de quatre ans : 200 000 €. TTC
Montant maximal pour une période de quatre ans : 640 000 €. TTC
Montant TTC année 2009 : 168 750.30 €
Montant TTC année 2010 : 198 820.22 €
Montant TTC année 2011 : 177 469.52 €

c) marchés engagés au cours de l'année 2009 et se prolongeant sur 2012:

**Marché de Travaux procédure adaptée
Restructuration de l'école Léo Lagrange**

Marché en date du 12 octobre 2009

Entreprises multiples

Montant du marché TTC : 2 213 728.61 €

Montant TTC année 2009 : 229 322.82 €

Montant TTC année 2010 : 901 539.66 €

Montant TTC année 2011 : 1 452 929.03 €

Marché Espaces Publics PRU Certé

Marché du 09 octobre 2009 coût 6 733 480.00 €

SELA 44 000 Nantes

Marché passé par une maîtrise d'ouvrage déléguée à la SELA

Montant du marché TTC : 6 733 480.00 €

Montant TTC année 2009 : 0.00 €

Montant TTC année 2010 : 943 011.28 €

Montant TTC année 2011 : 853 647.28 €

d) marchés engagés au cours de l'année 2010 et se prolongeant sur 2011:

Marché adapté Fourniture de denrées alimentaires

Marché à bons de commande du 23 juin 2010

Société Pomona 35 136 St Jacques de la Lande

Montant du marché TTC : à bons de commande

Montant TTC année 2010 : 38 141.68 €

Montant TTC année 2011 : 65 329.37 €

Marché pour la mise en œuvre d'un RLP

Marché procédure adaptée du 15 décembre 2010

Cabinet GO ,Pub 56 500 Locminé

Montant du marché TTC : 15 069.60 € / 3 ans

Montant TTC année 2010 : 0.00 €

Montant TTC année 2011 : 0.00 €

Marché d'entretien des espaces verts

Marché procédure adaptée du 15 décembre 2010

Entreprise Pépinière Environnement Services 44 600 St-Nazaire

Montant du marché TTC : 258 096.80€ / 2 ans

Montant TTC année 2010 : 0.00 €

Montant TTC année 2011 : 110 696,85 €

Marché d'assistance auprès de la restauration scolaire

Marché procédure adaptée du 13 décembre 2010

Cabinet Nutriceconseil :72 100 Le Mans

Montant du marché TTC : 50 037.12 € / 3 ans

Montant TTC année 2010 : 0.00 €

Montant TTC année 2011 : 24 900,72 €

Marché acquisition d'une balayeuse de voirie

Marché procédure adaptée du 13 décembre 2010

Société SAS 3D 62 000 Arras

Montant du marché TTC : 102 949.29 €

Montant TTC année 2010 : 0.00 €

Montant TTC année 2011 : 102 949.29 €

Marché Négocié lot Menuiseries intérieures extension MAEPA C. Claudel

Marché procédure négociée du 1^{er} juillet 2010

Société Guitteny 44 120 Vertou

Montant du marché TTC : 23093.24€

Montant TTC année 2010 : 21 938.58 €

Montant TTC année 2011 : 21 938.58 €

e) marchés engagés au cours de l'année 2011 et se prolongeant sur 2012:

Marché entretien réseaux E.P. et incendie

Marché à bons de commande après consultation par marché en procédure adaptée

Marché du 20 mai 2011

Entreprise S3A 44570 Trignac

Montant minimal pour une période de quatre ans : 143 520 €. TTC

Montant maximal pour une période de quatre ans : 430 560 €. TTC

Montant TTC année 2011 : 50 423.24 €

Marché de maîtrise d'œuvre pour les rues Vinçon, Labro Ferrer

Marché de maîtrise d'œuvre du 07 février 2011

Sté Sogreha 44 815 St Herblain

Montant du marché TTC : 37 506.56 €

Montant TTC année 2011 : 37 506.56 €

Marché de maîtrise d'œuvre pour les rues Perret et Pasteur

Marché de maîtrise d'œuvre du 19 décembre 2011

Sté Sogreha 44 815 St Herblain

Montant du marché TTC : 30 785.00€

Montant TTC année 2011 : 0.00€

Marché d'entretien des espaces verts par entreprise d'insertion

Marché procédure adaptée du 1^{er} août 2011

Entreprise « La Fédération des Maisons de quartier » 44 600 St-Nazaire

Montant du marché TTC : 18 878.31 € / 3,3 ans

Montant TTC année 2011 : 1 807,85€

Marché Fournitures administratives

Marché à bons de commande par procédure adaptée du 03 octobre 2011

Société Buro+ 44 570 Trignac

Montant du marché TTC : suivant bons de commande / 2 ans et 3 mois

Montant TTC année 2011 : 19 015,82€

Marché de fourniture de conteneurs enterrés pour collecte OM

Marché procédure adaptée du 1^{er} décembre 2011

Entreprise ASTECH 56 Vannes

Montant du marché TTC : 141 814.50 €

Montant TTC année 2011 : 0.00 €

Marché Travaux modernisation de voirie rue Louis Labro et F. Ferrer

Marché en procédure adaptée

Marché du 03 octobre 2011

Entreprise Leborgne 44 600 Saint-Nazaire

Montant du marché : 339 132.38 €. TTC

Montant TTC année 2011 : 176 690.59 €

Marché Travaux réseaux E.P. rue Louis Pasteur

Marché en procédure adaptée

Marché du 03 octobre 2011

Entreprise S3A 44570 Trignac

Montant du marché : 70 571.89 €. TTC

Montant TTC année 2011 : 69 970.00 €

f) Petits marchés passés en 2011 en vertu de l'article 28 du CMP

Objet du marché	Titulaire du marché	Montant TTC	Date du marché	Durée marché
Faucardage	Sté Curet 44 550 St Malo de Guersac	50 € l'heure	03/07/07	3 ans
Loc. véhicule isotherme cuisine centrale	Centre auto de l'Etoile 44600 St-Nazaire	675.36 € p/m	11/12/08	5 ans
Assistance technique Informatique	Sté Solstices 44 390 Les Touches	87 009.00 €	12/03/10	2 ans
Organigramme de clefs salles locatives	DFC2 44840 Les Sorinières	3 394.62 €	13/04/10	5 mois
Etudes Réseaux EP rue Louis Pasteur	Sté Sogréha Praud 448515 St Herblain	8 252.40 €	27/12/10	12 mois
Remplacement de poteaux incendie	S3A 44 570 Trignac	7 668.76 €	07/02/11	3 mois
Métallerie salle J. de Neyman	HERIDEL 44 550 Montoir de Bretagne	5 483.66 €	08/02/11	3 mois
Remplacement de chaudières	Entreprise M. Guinée 44 570 Trignac	1 943.50 €	27/04/11	3 mois
Réfection de clôtures	Crossac clôture 44 160 Crossac	4 760.08€	27/04/11	3 mois
Acquisition de foyers EPU	SOCOLEC 44 187 Nantes	9 998.89 €	10/05/11	3 mois
Acquisition de véhicules	Garage de l'Etoile 44 600 St-Nazaire	43 511.19 €	10/05/11	6 mois
Achat de matériels de sport	S.D.U. 56 Locminé	15 353.51 €	17/05/11	3 mois
Travaux MAEPA (charges de propriétaire)	C/S France Passy sur Eure	10 704.76	24/05/11	3 mois
Réfection de sol sportif	Sté Sol Solution 44 000 Nantes	7 984.02 €	30/05/11	4 mois
Chauffage hall de sports Neyman	Entreprise M. Guinée 44 570 Trignac	14 112.80 €	08/06/11	9 mois
Travaux électriques bibliothèque	Sté Ceza Park 44 600 St-Nazaire	13 711.52 €	08/06/11	6 mois
Acqui. d'une auto laveuse Salle Neyman	Sté Champenois 44 Les Sorinnières	10 374.01 €	15/06/11	3 mois
Travaux de menuiseries bâtiments com.	Entr. Terrien 44550 Montoir de Bregne	25 282.24 €	16/06/11	6 mois
Réfection de toiture log. communaux	Entreprise Desmars 44 570 Trignac	33 369.68 €	16/06/11	4 mois
Désenfumage salle Busson	Sté Eurofeu 44 000 Nantes	4 618.83 €	17/06/11	2 mois
Réfection de toiture salle des fêtes	Sté Etanchéité Nazairienne 44 570 Trignac	33 774.26 €	21/06/11	2 mois
Achat Mobilier scolaire	Sté Millenium 79 La Crèche	1 046.50 €	24/06/11	6 mois
Achat Mobilier scolaire	Sté Frimaudeau 85 170 Le Poiré sur vie	15 689.66 €	24/06/11	6 mois
Achat Mobilier scolaire	Sté UGAP Marne la Vallée	3 715.79 €	24/06/11	3 mois
Transports scolaires (Navettes piscines)	Sté Maury 44 351 Guérande	9 721.50 €	29/08/11	12 mois
Traitement de charpente sur logements	Sté Rolland des Bois 44 500 La Baule	2 404.69 €	15/09/11	3 mois
Acquisition d'abri bois (école, périscolaire)	Sté Réseau Pro 44 Missillac	5 453.76 €	16/09/11	3 mois
Travaux hydrauliques Brière	Sté S3A 44 570 Trignac	14 998.53 €	16/09/11	3 mois
VMC Local infirmerie vestiaires de RCT	Sté SNEL 44 600 St Nazaire	1 981.77 €	23/09/11	1 mois
Détection intrusion bât. communaux	Sté Delta sécurité 44 Carquefou	9 029.80 €	06/10/11	2 mois
Rempl. d'un poteau incendie rue Pasteur	CARENE 44600 Saint-Nazaire	3 960.30 €	17/10/11	3 mois
Acquisition de mobilier de bureau Mairie	Sté Buro+ 44 570 Trignac	19 132.05 €	21/10/11	2 mois
Travaux de menuiseries club RCT	Sté Menuiserie Leray 44 570 Trignac	9 323.08 €	25/10/11	2 mois
Mise en conformité élect. salle Mauvais	Sté Fauché 44 550 Montoir de Bretagne	5 160.39 €	28/10/11	2mois
Fourniture de rideaux	Sté Diffus laine 44600 St Nazaire	1612.33 €	14/11/11	1 mois
Marché études foncières et topographiques	Sté Couédélo Caudal 44 600 Saint-Nazaire	A compter 01/01/12	14/11/11	36 mois
Clôtures sur Zone sportive	Sté Crossac Clôture 44 160 Crossac	1 706.45 €	14/11/11	1 mois
Peinture Club RCT	Sté Delvigne 44 Pornichet	3886.68 €	22/11/11	1 mois
Mise en conformité électrique club RCT	Enterprise Le Crom 44 Missillac	5 649.90 €	24/11/11	1 mois
Peinture routière	Sté Crépeau 44 St Luce sur Loire	4 769.89 €	25/11/11	1 mois
Assistance technique Informatique	Sté Solstices 44 390 Les Touches	89 700.00 €	19/12/11	2 ans
Travaux de réal. d'une piste BMX à Bert	Entreprise DIGGER 44 480 Donges	9700.00 €	27/12/11	6 mois

Sur l'ensemble des crédits d'investissement votés au cours de l'année 2011 4 746 630.94 €. ont été dépensés, ce qui fait ressortir une exécution de 86.10 % par rapport à la masse globale des crédits votés à la section investissement qui s'élevait à 5 213 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte.

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
⇒ Retour en Mairie le
⇒ Publié ou affiché le

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29

de présents
de votants

20

25

Du **12 JANVIER 2012**

DEL_20120112_08

L'an deux mil douze, le douze janvier

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Plan de désherbage
des espaces
communaux et
communautaires de la
CARENE
groupement de
commande CARENE et 6
communes-membres –
contribution des
communes et CARENE
au coût du Bureau
d'études**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE - Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Tina AUFORT – Dominique ESCOUTE – Dominique MAHE-VINCE – Marylise OLIVIER - Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER - Jacques VERRIELE – David PELON – Isabelle ROUAUD

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christophe ANDRE à Karina ANDRE - Sophie DUQUESNE à Sabine MAHE - Gilles FLORENCEAU à Raymond LE DAHERON - Lauryane PICAUD à Christian BOUALEM - Michèle ROUE à Claude AUFORT -

Absents : Roger BILLET - Monique ARNOULD – Enrique TEILLANT – Elsa TESSIER –

Un scrutin a eu lieu, M. David PELON a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

Par délibération du 17 décembre 2010, le Conseil municipal a approuvé le fait de participer à un groupement de commande pour organiser un plan de désherbage à l'échelle intercommunale, dans le respect des orientations du SAGE et du contrat régional de bassin versant Brière-Brivet (notamment la diminution des produits phytosanitaires en zones urbaines).

Ce plan aura pour territoire celui des six communes ayant opté pour cette action commune (la Chapelle des marais, Donges, Saint-Joachim, Saint-Malo de Guersac, et Trignac), et en outre, le patrimoine de la CARENE : déchetteries, stations d'épuration, postes de relevage d'eau, piscines, zones d'activité économiques, bâtiments et parkings appartenant à la CARENE.

La CARENE, en tant que coordinateur du groupement de commande, a rédigé le cahier des charges pour retenir le bureau d'études, monté les dossiers de subvention après de la Région et de l'Agence de l'eau, va lancer la consultation, accompagner les communes, si elles le souhaitent, pendant la phase d'étude et de préconisation.

La mission des communes consiste à suivre sur le terrain, le prestataire tout au long de la phase opérationnelle, à valider ou amender ses préconisations.

Le montant estimé du marché avec le Bureau d'étude est de 95 000 €, mais compte-tenu des subventions attendues de la Région et de l'Agence de l'eau, pour un total de 80 %, la somme restante serait de l'ordre de 20 000 €.

La CARENE propose une clé de répartition financière, en fonction de la densité d'habitat du centre bourg de chaque commune (sachant que le désherbage concerne principalement les zones d'habitat centrales), ce qui donne pour Trignac : 3 196 € (crédit à ouvrir au BP 2012 sur la ligne 2031-programme 27-fonction 823).

Le planning opérationnel est prévu comme suit :

- 9 février 2012 : présentation complète du dossier à la commission grands services publics de la CARENE
- Février 2012 : saisine de l'agence de l'eau pour l'éligibilité du projet
- Mars 2012 : constitution et attribution du marché au bureau d'études
- Avril à novembre 2012 : mission du prestataire, validation des partenaires, plan de mise en œuvre
- Décembre 2012 à janvier 2013 : préparation budgétaire et technique du Plan de désherbage (réflexion sur la mutualisation des moyens).
- Février 2013 : mise en œuvre opérationnelle sur chaque territoire.

Le Conseil municipal est invité à approuver la participation financière au coût du Bureau d'étude, et à prendre acte du planning opérationnel susvisés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le

⇒ Retour en Mairie le

⇒ Publié ou affiché le

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29

de présents
de votants

20

25

Du **12 JANVIER 2012**

DEL_20120112_09

OBJET :

**Bilan des acquisitions
et des cessions de
terrains et /ou
immeubles**

L'an deux mil douze, le douze janvier

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE - Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Tina AUFORT – Dominique ESCOUTE – Dominique MAHE-VINCE – Marylise OLIVIER - Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER - Jacques VERRIELE – David PELON – Isabelle ROUAUD

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christophe ANDRE à Karina ANDRE - Sophie DUQUESNE à Sabine MAHE - Gilles FLORENCEAU à Raymond LE DAHERON - Lauryane PICAUD à Christian BOUALEM - Michèle ROUE à Claude AUFORT -

Absents : Roger BILLET - Monique ARNOULD – Enrique TEILLANT – Elsa TESSIER –

Un scrutin a eu lieu, M. David PELON a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

La loi n° 95.127 du 8 février 1995 a édicté des dispositions visant à apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales.

L'article II de cette loi prévoit que les assemblées délibérantes devront débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité qui sera annexé au compte administratif.

Les acquisitions et cession effectuées au cours de l'exercice budgétaire 2011 (qui se sont concrétisées) sont les suivantes :

ACQUISITIONS TERRAINS :

Désignation du bien terrains immeubles	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété (cédant)	Identité de l'acquéreur	Condition de la cession	Montant Euros (Frais d'acte inclus)	Objectif Attendu de l'acquisition
Terrains situés en zone N au PLU	Secteur échangeur de Certé / Ménéé Landais	BP n° 219 BP n° 220	Conseil Général	Commune de Trignac	Titre Onéreux	502.74 + 510.65	Maîtrise foncière terrains en vue de réalisation de dispositifs anti bruit
Terrain situé en zone Nj et AU3c au PLU	Butte d'aisne et Butte de Bert	AC n° 221 AD n° 442	Cts Blgot	Commune de Trignac	Titre onéreux	2 142..00	Maîtrise foncière terrains secteur des Jardins familiaux et zone d'urbanisation future
Terrain situé en zone AU1b et UB au PLU	Secteur Chemin du Boutraie	BH n° 15 BO n°302	Cts Fresneaux	Commune de Trignac	Titre onéreux	1 340.00	Maîtrise foncière terrains pour urbanisation future et équipement de voirie

ACQUISITIONS IMMEUBLES :

Désignation du bien terrains immeubles	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété (cédant)	Identité de l'acquéreur	Condition de la cession	Montant Euros	Objectif Attendu de l'acquisition
Néant							

CESSIONS :

Désignation du bien terrains ou immeubles	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété (cédant)	Identité de l'acquéreur	Condition de la cession	Montant Euros	Objectif Attendu de la cession
Néant							

Le Conseil Municipal prend acte.

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*

- ⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le
- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
- ⇒ Retour en Mairie le
- ⇒ Publié ou affiché le

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29

de présents
de votants

20

25

Du **12 JANVIER 2012**

DEL_20120112_14

OBJET :

**Création d'un poste
d'agent de maîtrise
emploi de responsable
de production
restaurants scolaires**

L'an deux mil douze, le douze janvier

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE - Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Tina AUFORT – Dominique ESCOUTE – Dominique MAHE-VINCE – Marylise OLIVIER - Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER - Jacques VERRIELE – David PELON – Isabelle ROUAUD

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christophe ANDRE à Karina ANDRE - Sophie DUQUESNE à Sabine MAHE - Gilles FLORENCEAU à Raymond LE DAHERON - Lauryane PICAUD à Christian BOUALEM - Michèle ROUE à Claude AUFORT -

Absents : Roger BILLET - Monique ARNOULD – Enrique TEILLANT – Elsa TESSIER –

Un scrutin a eu lieu, M. David PELON a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Suite au départ à la retraite fin 2011 d'un agent du cadre d'emploi des adjoints techniques des Restaurants scolaires, et dans le cadre d'une réorganisation de l'organigramme de ce service, en vue d'adjoindre au responsable de service (du cadre d'emploi de techniciens territoriaux) :
il convient de créer au tableau des effectifs un poste du cadre d'emploi d'agent de maîtrise.

Cette création n'augmentant pas les effectifs en nombre, mais en niveau de compétence.
En effet, cet agent à recruter par la voie externe (avis à vacance de poste passé au Centre de gestion FPT 44), devra assurer :

- la production des prestations alimentaires
- le management de production
- l'encadrement de proximité et la gestion fonctionnelle
- la gestion des moyens généraux

et ce à compter du 1er février 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE.

Voix pour	21
Voix contre	1
Abstentions	3

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
⇒ Retour en Mairie le
⇒ Publié ou affiché le